

Erreur ! Document principal
seulement. **MAIRIE**

de

GOURNAY-SUR-MARNE

(Seine-Saint-Denis)

93460



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le TRENTE JANVIER à VINGT heures TRENTE minutes le CONSEIL MUNICIPAL de GOURNAY-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAMPION,

Présents : Monsieur CHAMPION Maire,

Monsieur LIVIAN - Madame FOULIT- Madame DE BERTI- Monsieur KRANTZ - Monsieur ATTAL - Madame CHARRIER Adjoints au Maire,

Madame AUROUX - Madame LAMOURELLE - Madame NOEL-LAHAYE - Madame BORDEREAU - Madame ANTONA - Monsieur SCHLEGEL- Madame PONCELIN- Monsieur DAIRE- Madame MIRANDA - Madame GENARO –Monsieur DIRION- Madame MASSON LAFORGE -Monsieur DARCHE- Monsieur CHENINI, Conseillers Municipaux,

Excusés Représentés :

Monsieur BEGAUD qui a donné procuration à Monsieur CHAMPION
Monsieur TRAVERSAT qui a donné procuration à Madame CHARRIER
Mademoiselle COTTIN qui a donné procuration à Monsieur ATTAL
Monsieur AUBERT qui a donné procuration à Madame GENARO

Absents non

excusés : Madame RIVIERE – Monsieur TAMBURRINI – Madame CLABAUX

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil. Pour la présente séance, Madame MIRANDA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour ces fonctions qu'elle accepte et effectue la lecture du procès verbal de la séance du 12 décembre 2013 lequel est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE :

A la demande de la liste « Gournay ensemble », nous allons réécouter l'extrait du Conseil Municipal du 30 septembre 2013 concernant l'augmentation annuelle des tarifs du Centre de Loisirs.
Il n'y aura pas de débat.

[Audition de l'extrait]

M. le MAIRE :

Chacun y trouvera ce qu'il veut, c'est une querelle d'Allemands.
Moi je comprends ce que Madame CHARRIER veut dire, vous non...

M. SCHLEGEL :

Nous ne changerons pas d'avis Monsieur le Maire.

Madame CHARRIER :

Gardez votre avis, il s'agit d'une interprétation.

N°1-DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

M.LIVIAN :

Conformément à l'article L. 2312-1 – alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu, préalablement à l'examen du Budget Primitif de la Commune, de procéder à un débat sur les orientations budgétaires.

Celui-ci ne sera suivi d'aucun vote.

M.KRANTZ :

Le point principal concerne la voirie, à savoir l'entretien des rues et des trottoirs.
Le deuxième point concerne les économies d'énergie : chaufferie (église), isolation des différents bâtiments publics.
Pour l'école primaire des Pâquerettes : la restauration scolaire : (étude, permis de construire et marché).
Pour le stade : les vestiaires, la réfection de la tribune qui débute par une étude de faisabilité ; l'accessibilité aux bâtiments avec, là encore des études à mener.
Il y a également le problème de l'éclairage public.
Voici les points principaux.

M. le MAIRE :

Nous avons décidé que le budget serait voté, non en mars mais en avril, par la nouvelle équipe...

Madame GENARO :

...C'est très bien !

M. LIVIAN :

Mais nous sommes obligés de le préparer.

Madame FOULIT :

Pour le 3^{ème} âge : Deux voyages : l'un de huit jours, l'autre de trois ; une sortie par mois, la fête des Mères, la choucroute, le Noël des Anciens et la continuité de « Cap Monde ».

Madame DE BERTI :

Au niveau du « Multi-accueil » : achat de petit matériel, des travaux d'aménagement dans la salle d'activité des enfants ; il s'agit de la réfection des auges.

Création d'une ventilation coupe-feu dans le local sous-sol ; création d'une évacuation murale pour une conduite d'extraction d'air dans la laverie ; mise en place de petites barrières dans le jardin ; réserve d'une somme en cas d'intervention sur le chauffage.

Pour la restauration scolaire : achat de petit matériel pour les deux cantines et le « Multi-accueil » ; réserve d'une somme concernant le renouvellement des interventions d'hygiénisation aérauliques (nettoyage des circuits d'extraction de buée grasse) ; continuation de la maintenance de tous les groupes de froid ; création d'un accès aux combles de la cuisine centrale.

Pour la santé : campagne d'analyse de légionelle sur les réseaux d'eau chaude pour les établissements recevant du public ; surveillance de la qualité de l'air (analyse) pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans et la maternelle.

M. ATTAL :

Concernant la sécurité : développement de la police municipale et vidéo-protection.

Pour le développement économique, nous resterons sur les mêmes bases à savoir : travail avec l'ACAEG et les animations de rues. Même chose pour l'informatique et la communication : on peut espérer un second bulletin municipal financé par les annonceurs publicitaires quant à l'informatique, le parc a été renouvelé à la mairie, et nous allons en faire de même pour les autres bâtiments.

Madame CHARRIER :

Concernant la caisse des écoles : c'est toujours 35 euros par enfant et par an. Celle-ci finance trois classes transplantées.

Nous finançons en général 50% du montant des sorties : Provins, La Villette...

Achat de mobilier aux Pâquerettes et au Château ; peinture de classes, réfection des sols ; deux TBI (nous en sommes à 11 sur 18) ; un projet musique présenté par des enseignants ; deux ordinateurs à l'école du château ; l'aménagement d'un coin bibliothèque dans un des deux bungalows, ceux-ci étant réservés aux activités périscolaires.

Pour les fêtes et cérémonies, les cartes cadeaux pour les bacheliers, lors des vœux du Maire ; le spectacle de Noël des enfants ; l'achat de médailles ; les fleurs pour les cérémonies ; le forum des Associations ; la prévention routière, toutes les cérémonies liées à l'école, les illuminations.

Pour le centre de loisirs, formation dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires : formation de certains animateurs ; sorties été/hiver, achat de matériel pédagogique.

Concernant le stade : équipements sportifs à prévoir et Monsieur KRANTZ en a parlé, réfection des vestiaires et tribunes.

Pour la salle des fêtes : achat de matériel pour l'entretien des locaux et Monsieur KRANTZ a omis de parler du projet de cantine des Pâquerettes.

Celui-ci fait partie du Contrat Régional qui a été signé et pour lequel nous avons été largement subventionnés.

La première tranche, à savoir, la surélévation de l'école et de la cantine centrale est terminée et les travaux pour la cantine des Pâquerettes sont prévus pour 2014/2015.

M. LIVIAN :

On m'a demandé de vous dire quelques mots concernant la Culture, puisque Madame RIVIERE n'est pas là.

En fait, ce sera la suite et l'extension de ce qui a été commencé, à savoir : le Musée Eugène Carrière, les Navettes Fluviales...

Ce sera à l'équipe élue de dire ce qu'elle veut faire, sachant que le budget sera voté après les élections.

Je récapitule simplement les projets les plus importants : réfection de la chaufferie, le nouveau marché des comestibles, avec 150 logements étudiants situés au dessus, le nouveau Centre de Loisirs, les vestiaires du Stade, l'agrandissement de la Maternelle et de la Cantine, ce qui est déjà fait et maintenant la Cantine des Pâquerettes.

Je voudrais maintenant vous communiquer un certain nombre de ratios.

Ceux-ci émanent d'un organisme indépendant qui s'appelle « Ressources Consultant Finance ».

Gournay représente 0,4% de la population de la Seine-Saint-Denis : 2,53% d'augmentation entre 2011 et 2012 ; le potentiel financier en € et par habitant est de -21,7% par rapport à l'échantillon moyen. Donc, lorsque l'on dit que Gournay est une ville riche, cela relativise.

La Dotation Générale de Fonctionnement est de 211€ par habitant alors que la moyenne du Département est de 332 €, ce qui prouve que l'Etat ne nous aide pas beaucoup.

La Dotation de Solidarité Urbaine est égale à 0. Quatre autres communes ne « touchent » rien en Seine-Saint-Denis : COURBRON, NEUILLY-PLAISANCE, LE RAINCY et VAUJOURS.

Une commune comme CLICHY-SOUS-BOIS touche à l'inverse 10 millions 630 mille euros.

Mme GENARO :

C'est aussi pour cela que vous habitez Gournay.

M. LIVIAN :

Je ne vous ai pas demandé de m'interrompre Madame GENARO.

Enfin, nous percevons au titre de la dotation Nationale de Péréquation, la somme de 62 413€ mais nous contribuons, pour pratiquement 1 million d'euros.

Concernant l'encours de dette, il est de 6,5% en moyenne en Seine-Saint-Denis et de 4,21% pour Gournay.

Mme GENARO :

Vous faites des comparaisons qui sont ridicules.

M. le MAIRE :

Bon, nous n'allons pas polémiquer...

M. DAIRE :

Vous nous avez parlé de budget, concernant le nouveau marché, pour les logements étudiants c'est cela ?

M. LIVIAN :

Non, je n'ai pas parlé de Budget, j'ai dit que les travaux allaient commencer au deuxième trimestre.

M. DAIRE :

D'accord, mais il n'y a pas de budget, pour cela, ce n'est pas à notre charge ?

Mme NOEL :

Non, toujours pas, C'est dommage ! On fait toujours à « 0 », c'est embêtant non ?

M. DAIRE :

Oui, on connaît cela, le « coca 0 ».

M. LIVIAN :

J'ai dit que le budget serait voté au 15 avril, donc après les élections ...

Les orientations budgétaires ne sont pas soumises au vote du Conseil Municipal.

N°2- ATTRIBUTION D'AVANCES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS DE LA VILLE POUR L'ANNEE 2014

M. LIVIAN :

Ainsi qu'il y est procédé chaque année et cela pour éviter que les différents organismes et associations subventionnés par la ville ne subissent une rupture de trésorerie en attendant le vote du Budget Primitif 2014, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement aux bénéficiaires ci-dessous désignés d'une avance de fonctionnement calculée sur l'attribution 2013 dans la limite maximum des montants ci-après :

Caisse des Ecoles	20 000 €
CES	1 000 €
Société Historique.....	1 000 €
Loisirs et Détente.....	1 000 €
Tennis Club.....	2 500 €
Comité Départemental Charles de Gaulle.....	1 000 €
AGALC.....	2 000€
	=====
TOTAL €	28 500€

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
ADOpte A L'UNANIMITE**

**N°3- AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE NUMERO 2013/09
RELATIF A L'OBJET SUIVANT :**

**" FOURNITURE, INSTALLATION, ENTRETIEN ET EXPLOITATION PUBLICITAIRE DU
MOBILIER URBAIN"**

M. KRANTZ :

La Commune devait renouveler un marché public en procédure formalisée (appel d'offres) pour remplacer les abris voyageurs et les planimètres double-face qui étaient installés sur la Commune.

La Commune est dotée à ce jour du mobilier urbain suivant :

- 8 abris voyageurs destinés au public comportant un caisson publicitaire.
- 8 planimètres double-face d'environ 2 m².

La Commune souhaite pour ce nouveau marché se doter du mobilier urbain et des services suivants :

- 8 abris voyageurs destinés au public comportant un caisson publicitaire.
- 15 mobiliers double-face pour plan-informations et publicitaire d'environ 2m²
- 8 mobiliers destinés à l'affichage administratif d'environ 2m²
- 8 mobiliers destinés à l'affichage d'informations municipales d'environ 2 m²
- 2 mobiliers d'affichage d'environ 8 m²
- 1 journal électronique d'information « full color »
- 10 poteaux d'arrêt destinés aux stations des navettes municipales
- Réalisation du plan de la Commune
- Affiches d'informations municipales

Déroulement de la procédure :

- Annonce envoyée pour publication au BOAMP et JOUE le : 25 octobre 2013
- Documents déposés sur le profil acheteur : www.marches-securises.fr le : 25 octobre 2013.
- Remise des offres pour le : vendredi 06 décembre 2013, 12 heures.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis le 09 décembre 2013 et s'est réunie, une seconde fois, le jeudi 16 janvier 2014 pour attribuer ce marché à la société Clear Chanel, 92641 Boulogne Billancourt Cedex.

Le marché prendra effet à sa date de notification pour une durée ferme de 15 ans et n'est pas reconductible.

Mme MIRANDA :

Lors de la Commission d'appel d'Offres, on a surtout parlé...

Dans les conclusions de Messieurs PIAT ET BOULICOT pour déterminer qui allait remporter le marché du mobilier urbain dédié à la communication.

D'autre part, quinze ans c'est long !

M. KRANTZ :

Quelle est votre question ?

Mme MIRANDA :

Il me semble que sur cet appel d'offres, il y en a un qui a échoué concernant l'affichage publicitaire dans la commune.

M. le MAIRE :

Madame MIRANDA, on croit rêver avec vous. Vous faites partie de la Commission. On a voté à l'unanimité !

Ou alors vous avez voté n'importe comment, car vous changez d'idée...

Mme MIRANDA :

Il n'y a pas de vote en Commission d'Appel d'Offres.

M. LIVIAN :

Mais si et il y avait unanimité.

M. le MAIRE :

Là , il y a un problème...

Mme GENARO :

J'ai une question.

M. le MAIRE :

Vous, vous n'étiez pas là.

Mme GENARO :

Je sais, je n'y ai pas été convié.

M. le MAIRE :

Non, vous n'y avez pas été élue. Nuance !

Mme GENARO :

Les deux mobiliers d'affichage d'environ 8m², sont-ils de l'affichage libre ou pas ?

M. KRANTZ :

Que voulez-vous dire ?

Mme GENARO :

Je vous dis cela car comme ce sont les élections, je voudrais bien voir ma « tronche » sur les affiches.

[Rires nourris]

Il n'y a pas d'affichage libre à Gournay.

M. LIVIAN :

Il y en aura mais il ne sera pas installé avant les élections.

M. le MAIRE :

Dans le temps, nous avons un affichage libre avec dessus « ULLA » et un numéro de téléphone...

Mme GENARO :

D'accord mais ça c'est pour vous, pas pour moi...

M. DAIRE :

Et le panneau d'information « full cola », c'est celui qui va remplacer le panneau d'affichage devant la poste qui est bâché depuis longtemps ?

M. LIVIAN :

Oui.

M. le MAIRE :

Mais on ne va peut-être pas le mettre au même endroit.

M. DAIRE : Vous avez donc changé d'avis en décidant d'investir dans ce type de support ?

M. LIVIAN :

Non, nous n'avons pas changé mais nous n'avons pas les moyens de tenir les informations régulièrement à jour.

M. le MAIRE :

Tout cela est gratuit et est payé par la publicité.

Mme PONCELIN :

Nous voterons « contre » car la durée de quinze ans nous paraît excessive.

M. le MAIRE :

C'est la loi. On voit que vous êtes fonctionnaire vous.

Mme PONCELIN :

Ah, pas du tout Monsieur CHAMPION. D'une part c'est un débat déplacé et d'autre part, je ne suis pas du tout fonctionnaire, vos informations sont fausses.

Mme CHARRIER :

De toute façon, c'est gratuit. Donc quand bien même cela serait sur trente ans...

Mme PONCELIN :

Oui mais cela rapporte à la société.

M. LIVIAN :

Nous avons demandé beaucoup de prestations, beaucoup d'équipements.

En contrepartie, il est normal que la société réclame une certaine durée de présence...

Mme MIRANDA :

Concernant les recettes publicitaires perçues par la société, c'est le flou total.

Nous aurions pu, nous aussi, en percevoir.

M. le MAIRE : Nous avons jugé la prestation intéressante. La prochaine fois, c'est peut-être vous qui ferez les appels d'offres. Nous verrons ce que cela donnera.

M. DAIRE :

En tout cas, ce n'est pas parce que cela coûte « 0 » que l'on peut tout faire.

Mme MIRANDA :

On peut aussi faire rentrer de l'argent dans les caisses.

M. le MAIRE :

Oui, c'est ça, vous avez raison, vous êtes très forte ...

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
ADOpte PAR 21 VOIX POUR ET 4 CONTRE**

**N°4- AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE NUMERO 2013/08
RELATIF A L'OBJET SUIVANT :**

" Entretien des espaces verts et des arbres avec élagage, collecte, évacuation et traitement des feuilles mortes".

M. KRANTZ :

La Commune devait renouveler un marché public en procédure adaptée en application de l'article 30 du code des marchés publics.

Ce marché est réparti en deux lots indiqués ci-dessous :

Lot 1 : Entretien des espaces verts

Lot 2 : Entretien des arbres avec élagage, collecte, évacuation et traitement des feuilles mortes

Pour les deux lots, le marché comprend une partie forfaitaire annuelle et une partie à bons de commande annuelle avec les montants suivants :

Montant minimum : 10 000 € HT et Montant maximum : 150 000 € HT

Le marché prendra effet à sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2014. il pourra être reconduit tacitement trois fois par année pleine (01 janvier au 31 décembre) pour se terminer obligatoirement le 31 décembre 2017.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 16 janvier 2014 pour attribuer les deux lots de ce marché aux sociétés suivantes :

Lot 1 : société Nature et Paysage (77400 Lagny-sur-Marne)

Montant de la partie forfaitaire : **72 956,00 € HT**

Lot 2 : société SEAT (77400 Lagny-sur-Marne)

Montant de la partie forfaitaire : **138 139,34 € HT**

Pour le lot N°1, nous avons eu six candidats.

Les critères étaient : la valeur technique, environnementale et le prix : C'est donc « Nature et Paysage » qui a été choisie.

Pour le lot N° 2, nous avons deux candidats et les dossiers étaient bons.

La société SEAT a été retenue car première sur le prix et seconde quant à la valeur technique.

Il est donc demandé au Maire de signer ce marché.

Mme MIRANDA :

Cet après-midi, je suis allée place Churchill et j'ai vu des employés municipaux qui élaguaient des arbres. J'ai trouvé qu'ils n'étaient pas assez sécurisés car ils étaient montés sur des escabeaux.

Or, nous payons une société pour cela.

M. BOULICOT (D.S.T.)

Ils ne font pas d'élagage, ils s'occupaient peut-être de panneaux de signalisation. De plus, la place Churchill dépend du département...

Mme MIRANDA :

J'ai même discuté avec eux et leur ai dit que cela n'était pas très prudent.

M. le MAIRE :

Nous allons faire une enquête et voir cela.

Mme GENARO :

Certains Gournaysiens s'inquiètent car il y a des abattages d'arbres sur les bords de Marne et sur la Ville donc allez-vous les remplacer ?

M. le MAIRE :

Nous avons fait la photo de tous les arbres. Quand un arbre sera abattu, nous en replanterons un nouveau.

Mme GENARO :

Pourquoi ne faites-vous pas une information ? Je vous pose la question car en ce moment, je fais beaucoup de trottoirs...

[Rires sonores]

...et les gens m'interrogent.

M. LIVIAN :

Ces arbres sont tellement malades qu'ils risquent de provoquer des accidents.

M. le MAIRE :

Les gens peuvent venir consulter les photos des arbres concernés, en Mairie. On ne les coupe pas par plaisir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
ADOpte A L'UNANIMITE**

N°5- ANNULATION DE LA REGIE D'AVANCES DES SERVICES TECHNIQUES.

M. LIVIAN :

Il est demandé au Conseil Municipal de supprimer la régie d'avances pour les Services Techniques créée en 1996.

En effet, celle-ci qui recouvre les dépenses de petites fournitures (petite quincaillerie, réparation de clés, achat de produits d'entretien...) n'a pas fait l'objet de mouvements depuis plusieurs années et la Trésorerie nous demande de bien vouloir procéder à sa clôture.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
ADOpte A L'UNANIMITE**

N° 6 - ANNULATION DE LA REGIE RECETTE DES PRODUITS RELATIFS AU STATIONNEMENT PAYANT COLLECTES DANS LES HORODATEURS.

M. KRANTZ :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Il n'aurait pas dû y figurer. Non pas que le sujet soit « tabou » mais il sera réétudié.

M. LIVIAN :

L'idée était de ne pas reconduire le contrat avec la société VINCI, car nous n'en avons plus besoin, effectuant nous-mêmes les relevés et dépôts d'argent.

En revanche, nous conservons la régie.

Mme MIRANDA :

Mais la régie de recettes concernant les horodateurs n'existe pas en fait ?

Je n'ai pas vu de création de régie de recettes lors du compte-rendu ou dans l'ordre du jour du Conseil Municipal du 26 juin 2008...

M. LIVIAN :

Si, c'était même Madame Lemagnen qui était régisseur. De toute façon, comme l'on retire ce point de l'ordre du jour, il n'y a pas lieu d'en débattre aujourd'hui.

N°7- PAIEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE AU TITRE DE FONCTIONNEMENT ET DU FONDS D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION INITIAVITE 93

M. LIVIAN :

Le 23 septembre 2008, le Conseil Municipal décidait l'adhésion de la ville à l'association « Initiative 93 » ayant pour vocation d'apporter une aide aux projets économiques des citoyens.

Il y a lieu aujourd'hui, pour la ville, de s'acquitter du paiement d'une somme de 643 € au titre de l'adhésion 2014 soit une augmentation d'1,42% par rapport à 2013 ainsi que de 407€ concernant l'adhésion au fonds d'intervention de cette même année (montant inchangé par rapport à 2013).
Il est donc demandé à la représentation communale d'accepter le paiement de ces sommes.

Mme GENARO :

N'y aurait-il pas une erreur de facturation car l'adresse de la facture est au 19 rue de Carnot, qui se trouve à Neuilly-Marne ?

M. LIVIAN :

Il s'agit d'une erreur. Mais cela nous est parvenu tout de même puisque c'est indiqué « Mairie de GOURNAY SUR MARNE ».

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
ADOpte A L'UNANIMITE

N°8- COTISATION CONCERNANT NOTRE ADHESION AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS POUR L'ANNEE 2014.

M. LIVIAN :

Il convient pour la ville de GOURNAY, de s'acquitter du montant de sa cotisation au Conseil National des Villes et Villages Fleuris soit 400,00 € pour l'exercice 2014.

Je rappelle que Gournay a « deux fleurs ».

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
ADOpte A L'UNANIMITE

N°9-COTISATION 2014 DE LA VILLE A « MARNE-VIVE »

M. LIVIAN :

Le Syndicat Mixte à Vocation Unique (SIVU) : « Marne Vive » qui regroupe des Communes de Seine et Marne, du Val de Marne et de Seine Saint-Denis riveraines de la Marne, ainsi que le Port Autonome de Paris, nous transmet le montant de la cotisation de la ville pour l'année 2014 :

Soit 2 299€, calculés comme suit : 0.36€ X 6387 habitants.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de celui-ci.

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
ADOpte A L'UNANIMITE

N°10-COTISATION 2014 DE LA VILLE A L'AMIF

M. LIVIAN :

Comme chaque année, nous avons reçu un mémoire de cotisation de l'Association des Maires d'Ile de France (AMIF).

Pour 2014, celui-ci s'élève à la somme de 602.88 € (0,092 € X 6553 habitants).

Il est demandé au Conseil Municipal d'en autoriser le versement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
ADOpte A L'UNANIMITE**

Puis la liste des marchés conclus par la ville ainsi que celle des décisions prises en 2013 est communiquée.

M. le MAIRE:

Théoriquement, il s'agissait du dernier conseil de la mandature.

Bernard LIVIAN fera une commission des Finances.

Nous nous reverrons le jour des élections et que le meilleur gagne !